



L'état d'esprit des maires à quatre mois des élections municipales

Etude Ipsos / Le Courrier des Maires

Novembre 2007

©Ipsos Public Affairs

Contacts :

Jean-François Doridot 01 41 98 92 80

Christelle Craplet 01 41 98 94 32

jean-francois.doridot@ipsos.com

christelle.craplet@ipsos.com

Ipsos Public Affairs

S.A.S. au capital de 161 700 euros

R.C.S. Paris B 317 839 959

Certifié ISO 9001 BVQI /2003/132450

35, rue du Val de Marne

75628 Paris Cedex 13 - France

Tel : + 33 1 41 98 90 00

Fax : + 33 1 41 98 99 19

<http://www.ipsos.fr>

Les enseignements majeurs de l'étude

Malgré le fort renouvellement de 2001, un maire sur cinq ne souhaite pas se représenter en 2008

A quelques mois des élections municipales, **61% des maires actuellement en poste souhaitent se représenter, dont 40% qui sont certains de le faire.** Si l'on compare ces résultats à ceux de novembre 2000, où l'échéance du scrutin était similaire, on observe **une réelle progression de l'intention de solliciter un nouveau mandat**, puisque juste avant les élections de 2001, moins d'un maire sur deux (45%) pensait se représenter (dont 30% qui l'affirmaient avec certitude). De fait, les élections de 2001 avaient mené à un fort renouvellement des édiles puisque 43% des maires élus à l'époque n'exerçaient pas de fonction dans le conseil municipal sortant. **A la veille des élections de 2008, il est donc logique que les maires se montrent nettement plus enclins à solliciter un nouveau mandat, puisque nombre d'entre eux sont en poste depuis 6 ans seulement.** En effet, il aurait été surprenant que dans ce contexte, seule une minorité décide de poursuivre son activité et de confirmer son assise locale.

Pour autant, la proportion de maires déclarant ne pas souhaiter se représenter n'est pas négligeable (27%, dont 22% qui l'affirment avec certitude), et ne diminue pas de manière significative depuis novembre 2000 (32% déclaraient alors ne pas souhaiter se représenter, dont 24% qui en étaient certains). En réalité, la différence se fait surtout sur le nombre de personnes ne se prononçant pas, nettement moindre cette année (12%) qu'en 2000 (23%). Dans la mesure où les élections de 2001 ont conduit à un fort renouvellement, il est assez logique que juste avant le scrutin de l'époque les maires se soient montrés assez circonspects, une partie non négligeable exprimant son trouble et son incertitude en préférant ne pas se prononcer. Mais cette situation ne prévaut plus aujourd'hui, les maires se montrant beaucoup plus sûrs de leurs choix.

La proportion de maires pensant ne pas solliciter un autre mandat est donc toujours relativement élevée, un édile sur cinq étant convaincu de ne pas se représenter. Ceci est d'autant plus inquiétant que ce refus de solliciter un nouveau mandat est, certes, davantage le fait de maires âgés (41% des maires de 65 ans ou plus sont certains de ne pas se représenter) ou qui en sont au moins à leur quatrième mandat (47%), mais n'épargne pas les maires dont c'est le premier mandat, même si c'est dans des proportions moindres. **Ainsi, 36% des maires qui effectuent leur premier mandat déclarent qu'ils ne se représenteront pas (18%) ou qu'ils n'ont pas encore pris leur décision (18%).** Par conséquent, malgré le fort renouvellement de 2001 et en dépit d'une progression du souhait de se représenter, cette enquête montre que cette année encore les difficultés que peuvent rencontrer les maires dans l'exercice de leur mandat, loin d'être négligeables, poussent probablement un certain nombre d'élus « novices » à renoncer si rapidement à poursuivre leur fonction.

Dans le détail, ce sont comme en novembre 2000 les maires des communes de plus de 10 000 habitants qui expriment le plus massivement leur souhait de prolonger leur mandat. La quasi-totalité



d'entre eux souhaite se représenter (90% ; +10 points), dont 83% (+12 points) qui en sont certains. La proportion de maires ne désirant pas se représenter est minime (4%) et en nette diminution par rapport à 2000 (-9 points). Ces résultats sont assez logiques, surtout après le renouvellement opéré en 2001, dans la mesure où dans ces communes, le scrutin est plus politique et le maire davantage inséré dans une logique de « carrière » et donc davantage enclin à poursuivre sa fonction.

Les maires de communes plus petites sont plus réservés, mais manifestent une volonté de se représenter plus poussée qu'en 2000. Dans les communes de 2 000 à 10 000 habitants, 66% des maires (+6 points) ont l'intention de solliciter un nouveau mandat, contre 28% (-2 points) qui n'en ont pas l'intention et 6% (-4 points) qui ne se prononcent pas. Quant aux maires des communes de moins de 2 000 habitants, qui représentent 88% des communes françaises, ils expriment nettement plus qu'en 2000 leur intention de se représenter (60% ; +17 points), essentiellement parce que la proportion de personnes indécises diminue (12% ne se prononcent pas; -12 points). Toutefois, une proportion non négligeable de maires de ces petites communes (23% ; -2 points) ne souhaite « certainement » pas prolonger son mandat, signe que les difficultés rencontrées dans les communes rurales, et notamment le fait de trouver des personnes compétentes ou disponibles, sont toujours d'actualité.

Les deux principales difficultés des maires : trouver des personnes disponibles et compétentes dans des domaines pointus

Interrogés sur les priorités concernant la constitution de leur liste et de leur équipe municipale, les maires qui n'excluent pas de se représenter **distinguent très nettement deux exigences : trouver des personnes compétentes dans des domaines pointus (62%) et trouver des personnes qui ont du temps à consacrer à leur mandat (60%)**. Ces deux éléments arrivent en tête de hiérarchie aussi bien dans les communes de moins de 2 000 habitants (respectivement 63% et 62%) que dans celles de 2 000 à 10 000 habitants (59% et 49%). En revanche, **si les maires de communes de plus de 10 000 habitants soulignent également la difficulté à trouver des personnes compétentes dans des domaines pointus (44%), c'est surtout la volonté de rajeunir leur liste qui ressort (54% de citations), tandis que le fait de trouver des personnes qui ont du temps à consacrer à leur mandat est relégué à la troisième place (38%)**. Assez logiquement, les grosses communes ne souffrent pas d'un manque de vivier mais d'un problème de renouvellement, et la préoccupation première n'est pas tant de trouver des personnes disponibles que de trouver des personnes présentant un profil plus « attractif » en termes d'affichage, d'où la recherche de candidats plus jeunes. A l'inverse, le rajeunissement apparaît comme un luxe pour les maires de petites communes, qui cherchent avant tout des candidats, quel que soit leur profil.

Par ailleurs, si le fait de trouver des personnes compétentes dans des domaines pointus est moins cité dans les grosses communes, car elles sont logiquement plus faciles à trouver, cette difficulté arrive toutefois en deuxième position, signe que ce problème n'est pas l'apanage des bourgs peu peuplés. **En définitive, les maires ont le sentiment que la fonction se professionnalise et qu'aujourd'hui, être un élu municipal, quelle que soit la taille de la commune, demande beaucoup de temps et de plus en plus de compétences techniques, ce qui ne facilite pas la tâche des maires qui doivent trouver des candidats réunissant ces deux caractéristiques**. Ces résultats rappellent ceux observés lors de la précédente enquête d'Ipsos pour *le Courrier des Maires*, où la complexité des réglementations et des normes



françaises et européennes ainsi que la disponibilité croissante demandée aux élus étaient les deux éléments les plus mis en avant par les maires pour expliquer la difficulté croissante de la fonction.

Les autres sujets semblent nettement moins prioritaires aux yeux des maires qui n'excluent pas de se représenter. On l'a vu, le souhait de rajeunir sa liste émane essentiellement des maires de grosses communes. Le fait de favoriser la diversité professionnelle au sein de leur liste est mentionné par 25% des maires, sans que l'on n'observe de différence selon la taille de la commune qu'ils dirigent. Mise en place pour la première fois en 2001, **la parité arrive en cinquième position (21%) et semble être aujourd'hui une donnée totalement intégrée par les maires.** En fait, les communes soumises à la loi, et notamment celles de plus de 10 000 habitants, disposent depuis 2001 d'un large vivier de candidates parmi les élues sortantes ou les aspirations nées de la promotion d'un grand nombre de femmes dans les conseils municipaux : la question, dans ces communes, se pose donc davantage en termes de responsabilités confiées aux futures élues, et ce d'autant plus qu'en 2008, la loi imposera désormais la parité au sein des maires adjoints (actuellement, 30% sont des femmes). Dans ces communes, le fait de donner plus de responsabilités aux femmes de leur équipe n'est mentionné que par 9% des maires, reléguant ce sujet à la dernière place de la hiérarchie, derrière le fait de prendre en compte les minorités ethniques et culturelles. Il est probable que la parité s'étant bien passée en 2001, et la parité des adjoints étant exigée par la loi, les maires de ces communes considèrent que cela n'est pas une priorité par rapport à d'autres sujets, même si cette évolution entraînera inévitablement des difficultés dans les villes où les adjoints sont essentiellement des hommes. **En définitive, ce sont les maires de communes qui ne sont pas soumises à la loi qui insistent davantage sur la parité.** Alors même qu'ils n'y sont pas contraints, 21% des maires de communes de moins de 2 000 habitants n'excluant pas de se représenter considèrent ainsi qu'il s'agit d'une priorité, signe que la loi a profondément marqué les esprits et qu'aujourd'hui, il apparaîtrait inconcevable pour un maire de présenter aux électeurs une liste municipale trop ostensiblement masculine.

Le fait de prendre en compte les minorités ethniques et culturelles présentes dans la commune, mentionné par 4% des maires qui n'excluent pas de se représenter, vient clôturer cette hiérarchie. **Si ce sujet est, logiquement, cité de manière très marginale par les maires de communes de moins de 10 000 habitants, il est évoqué par 22% des maires de communes de plus de 10 000 habitants, dépassant ainsi le thème de la parité.** Tout se passe comme si dans les grandes villes, la loi sur la parité avait ouvert la voie à une démarche de « diversification des profils » : après avoir mis en avant les femmes en 2001, ils souhaitent désormais prendre davantage en compte la diversité ethnique et culturelle de leur ville, même s'ils n'y sont pas tenus par une loi. Cette nouvelle aspiration des maires de grandes villes n'est sans doute pas étrangère non plus au débat qui s'est amorcé lors des élections législatives de 2007 sur le faible nombre de candidats éligibles – et a fortiori élus – issus de l'immigration. Les élections municipales, dans les grandes villes, sont à nouveau l'occasion pour les militants issus de l'immigration d'interpeller les partis sur ce sujet, pour réclamer une plus large place sur les listes.

L'environnement, le thème qui comptera nettement plus dans la campagne de 2008 que dans celle de 2001 d'après les maires

Interrogés à faire part, spontanément, de leur pronostic sur les thèmes qui seront davantage abordés dans la campagne de 2008 qu'ils ne l'ont été dans la campagne de 2001, **près d'un maire sur deux (44%)**



mentionne l'environnement et le cadre de vie. Ce thème n'est pas nouveau mais il constitue un sujet de préoccupation grandissant des Français et il est de plus en plus pris en compte par les pouvoirs publics, à l'image du Grenelle de l'Environnement mis en place par le gouvernement. Dans ce contexte, les maires considèrent que le sujet pèsera bien plus dans cette campagne qu'il y a six ans. **Notons toutefois que derrière ce thème général de l'environnement, se cachent des enjeux différents selon la taille des communes.** Pour les maires de grandes communes, l'environnement est associé au développement durable (39% de citations). Les maires de communes de taille plus modeste évoquent quant à eux l'assainissement (18% de citations dans les communes de moins de 2 000 habitants et 14% dans celles de 2 000 à 10 000 habitants), ou la qualité de l'eau potable (8% et 12%). Ces sujets, souvent sous-estimés, constituent en réalité des priorités pour les maires de ces communes, régulièrement confrontés à des problèmes de réseau à refaire et d'eau non potable, qui supposent des interventions publiques coûteuses.

Le deuxième thème spontanément évoqué par les maires concerne la gestion de l'augmentation de la population (33%), dans un contexte où les migrations de populations sont de plus en plus importants et constituent donc pour les maires des problématiques de plus en plus prégnantes dans une campagne électorale. En fait, ce thème est surtout mentionné dans les communes de moins de 10 000 habitants, qui sont confrontées à l'arrivée de nouveaux habitants venus chercher « à la campagne » un environnement rural plus sain ou un logement plus grand. Dans ce contexte, les maires doivent souvent faire face à de nouvelles exigences (logements individuels, équipements culturels et sportifs modernes, infrastructures de télécommunication développées) tout en maintenant le caractère rural de leurs communes : leurs réponses expriment ainsi leurs craintes de voir leur commune « perdre leur âme ». Désormais, ils doivent gérer les relations entre ces nouvelles populations au profil urbain, les habitants vivant dans la commune depuis longtemps, les agriculteurs, les personnes âgées etc. dont les aspirations sont parfois contradictoires. Il leur faut alors faire face à des problèmes d'intégration qu'ils ne connaissaient pas et des clivages qui sans être politiques ne sont pas moins sensibles à l'approche des élections municipales, ce qui explique que pour eux, ce sujet sera bien plus traité en 2008 qu'en 2001. Mais les maires de petites communes ne sont pas les seuls à devoir gérer l'augmentation de leur population. Ceux qui dirigent des communes de plus de 10 000 habitants considèrent également qu'il s'agira d'un sujet plus marquant en 2008, même s'ils en parlent moins (24% de citations) et que ce sujet arrive en sixième position, derrière l'action sociale ou le logement. En fait, les maires préoccupés par ce sujet dirigent sans doute des communes avoisinant de grosses agglomérations, et sont donc confrontés aux mêmes phénomènes migratoires (les populations fuyant les villes centrales devenues inaccessibles) et aux mêmes difficultés concernant la gestion des relations entre les différents profils de leurs administrés.

Les transports arrivent en troisième position (30%) – en cinquième chez les maires de communes de plus de 2 000 habitants – et révèlent là encore des enjeux différents selon la taille des communes. Les maires de communes de moins de 2 000 habitants, évoquent essentiellement l'entretien et l'aménagement des routes et de la voirie, ainsi que la mise en sécurité des infrastructures routières, conséquences indirectes de l'augmentation de la population (qui implique la construction de nouveaux axes autour de nouveaux logements). Les maires des communes de plus de 10 000 habitants évoquent quant à eux la circulation et le stationnement, un thème qui arrive toujours en tête des priorités dans les enquêtes locales réalisées dans des villes de taille importante, mais aussi les transports en commun, ce dernier thème étant lui aussi lié aux autres, qu'il s'agisse des migrations de population (et donc de nouveaux déplacements) ou de la préoccupation à l'égard de l'environnement (qui confère aux transports aux communes un poids qu'ils n'avaient pas autant, ou du moins pas partout, dans la campagne de 2001).

L'action sociale, le logement, ainsi que l'emploi et le développement économique devancent chez les maires de communes de plus de 10 000 habitants la thématique des transports. Ces trois sujets, sans être nouveaux, constituent dans les communes de plus grande taille des enjeux considérables. En effet, près d'un maire sur deux dans ces communes mentionne l'action sociale (48%), essentiellement pour évoquer l'accueil de la petite enfance et l'action en faveur des personnes âgées. Les maires doivent faire face à l'évolution démographique qui nécessite de gérer aussi bien les problèmes de dépendance (nécessité d'infrastructures adaptées, de maisons de retraite etc.) que ceux liés à la petite enfance. Le logement est également mentionné par 41% des maires de communes de plus de 10 000 habitants, essentiellement pour en dénoncer la pénurie actuelle, avec l'émergence d'un thème peu mentionné en 2001, celui de la mixité sociale (11% de citations). Enfin, l'emploi et le développement économique sont cités par 40% des maires de grande commune : là encore, ce n'est pas nouveau, mais les maires considèrent qu'il sera encore plus abordé dans cette campagne qu'en 2001. Ces trois sujets sont évoqués de manière beaucoup plus modérée dans les petites communes, mais ne sont pas non plus mis de côté.

L'une des véritables nouveautés de cette campagne réside dans l'émergence de l'intercommunalité, un sujet à peine évoqué en 2001 mais qui est désormais spontanément mentionné par les maires (15%), et ce quelle que soit la taille de la commune. L'année dernière, les maires appartenant à une structure intercommunale considéraient majoritairement (52%) que le bilan et les projets de la structure à laquelle ils appartenaient seraient des enjeux importants lors de la campagne des municipales. Force est de constater que cela se vérifie cette année. Même s'ils peuvent émettre des critiques à son égard, le fait même que les maires en parlent spontanément témoigne du poids grandissant de cette thématique.

En revanche, le thème de l'insécurité, qui avait marqué la campagne de 2001, ne semble plus devoir peser autant en 2008. Si ce sujet est mentionné par un certain nombre de maires dans les villes de 2 000 à 10 000 habitants (15% contre 6% en moyenne) et dans celles de plus de 10 000 habitants (18%), le fait qu'il arrive en bas de hiérarchie (13^e place auprès des maires de moins de 2 000 habitants, 9^e auprès de ceux qui dirigent une commune de 2 000 à 10 000 habitants et 7^e dans les villes de plus de 10 000 habitants) illustre le recul de ce thème, qui demeure prégnant et continuera de peser en 2008 mais semble devoir moins marquer la campagne que cela ne l'avait été en 2001.

Développement durable et droit opposable au logement : deux enjeux problématiques pour les maires

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir que pour les maires, **la mise en œuvre d'une politique de développement durable leur apparaît comme le sujet le plus problématique pour leur prochain mandat, et notamment pour ceux qui dirigent une petite commune.** Ainsi, la majorité des maires de communes de moins de 2 000 habitants (52%) estime qu'il s'agira de l'enjeu le plus difficile à relever entre 2008 et 2014, contre 22% qui mettent en avant le droit opposable au logement et 13% l'application de la loi handicap. **Les maires de petites communes semblent conscients du rôle qu'ils auront à jouer dans ce domaine et redoutent probablement de ne pas disposer de suffisamment de moyens ou d'information pour être en mesure de mettre en œuvre une politique de développement durable.**



Dans les communes agricoles, ces résultats témoignent peut-être également d'une certaine inquiétude de ces maires de devoir mettre en place des politiques pas forcément compatibles avec les exigences des agriculteurs.

Sur ce sujet, **la majorité des maires de communes de moins de 2 000 habitants (54%) privilégie avant tout la clarification et l'encadrement par l'Etat des compétences et des financements afin d'accroître l'efficacité des politiques menées, contre 39% qui préféreraient une autonomie de gestion et d'action afin de favoriser la diversité des politiques menées au niveau local.** Les maires semblent en fait assez perdus sur ce sujet, et demandant avant tout à ce que les choses soient clarifiées, aussi bien en ce qui concerne la définition du développement durable que des compétences et des financements attribuées aux communes dans ce domaine. Il est probable que ces maires redoutent de manquer de moyens financiers et humains, et même s'il s'agit d'un sujet porteur et potentiellement positif pour leur commune, ils préfèrent que l'Etat intervienne pour clarifier la situation mais aussi prendre en charge ce sujet, dont ils redoutent qu'il ne vienne alourdir et complexifier encore plus qu'elle ne l'est déjà la fonction d'élu.

Si le développement durable est l'enjeu le plus difficile à relever pour les maires de petites communes, les maires de communes de plus grande taille insistent moins sur le sujet. **Si dans les communes de 2 000 à 10 000 habitants, ils sont encore 40% à considérer que le développement durable constituera le principal enjeu de ces prochaines années, seuls 17% des maires de communes de plus de 10 000 habitants considèrent qu'il s'agit du principal enjeu qu'il faudra relever lors du prochain mandat.** Le besoin de clarification et d'encadrement par l'Etat se fait également moins poussé auprès de ces maires, 50% (contre 40% en moyenne) de ceux qui sont à la tête d'une ville de plus de 2 000 habitants privilégiant une autonomie de gestion pour accroître l'efficacité des politiques données. Nul doute que ces derniers bénéficient de moyens humains et financiers, mais aussi de connaissances dans le domaine du développement durable, leur permettant davantage que les maires de petites communes de s'affranchir de la tutelle de l'Etat. Toutefois, les réponses de ces maires ne sont pas massives en ce sens, une proportion non négligeable d'entre eux indiquant être eux aussi à la demande d'une clarification et d'un encadrement par l'Etat (43% des maires de communes de 2 000 à 10 000 habitants et 45% de ceux qui dirigent une ville de plus de 10 000 habitants).

Au-delà du développement durable, les maires des communes les plus peuplées soulignent surtout la difficulté à mettre en œuvre le droit opposable au logement : 46% de ces derniers considèrent que ce sera la priorité du prochain mandat, contre 30% des maires de communes de 2 000 à 10 000 habitants et 22% des maires de communes plus petites. Le droit opposable au logement implique des investissements considérables en logements que nombre de maires ne peuvent ou ne veulent engager. Notons qu'en Ile-de-France, où la pénurie de logement est particulièrement prégnante, les maires sont plus nombreux à déclarer que la mise en œuvre du droit opposable au logement sera l'enjeu le plus difficile à relever (33%).

Face à ces deux enjeux, la mise en œuvre de la loi handicap apparaît comme un enjeu moins difficile à relever (14%), peut-être parce que les conséquences sont moins connues et semblent pour le moment moins inquiétantes que celles soulevées par le droit opposable au logement ou la mise en place d'une politique de développement durable. La mise en œuvre de la loi handicap préoccupe toutefois davantage les maires de communes de plus de 10 000 habitants, 32% considérant qu'il s'agit de l'un des enjeux les plus délicats du prochain mandat, derrière la mise en œuvre du droit opposable au logement mais devant la mise en œuvre d'une politique de développement durable. Ces derniers sont probablement plus au fait, ou plus concernés, par la loi.

Avant toute autre réforme, les maires éprouvent un besoin de clarification des compétences et des financements de chaque collectivité locale

Le besoin exprimé par les maires, notamment dans les petites communes, d'une clarification et d'un encadrement de l'Etat des compétences et du financement, dépasse largement le domaine du développement durable. **C'est l'ensemble du système instauré par la décentralisation que les maires souhaitent clarifier. Ainsi, quelle que soit la taille de la commune qu'ils dirigent, les maires considèrent majoritairement que la réforme des finances locales (57%) et la clarification des compétences entre les communes, l'Etat et les autres collectivités locales (57%) sont les deux réformes prioritaires des années à venir.** Ces attentes traduisent le sentiment de perplexité des maires face à une décentralisation qui a accru leur rôle et leurs compétences, mais sans ce ne soit toujours clairement délimité, et sans que les moyens nécessaires à leur exercice n'aient été réellement transférés. Rappelons que dans la précédente enquête, les maires se montraient très sceptiques à l'égard de la décentralisation : 43% souhaitaient faire une pause et 26% considéraient que la décentralisation était allée trop loin et qu'il fallait revenir en arrière.

Dans le détail, les maires de commune de plus de 10 000 habitants sont particulièrement nombreux à mettre en avant la nécessité d'une réforme des finances locales (71%, contre 57% des maires de communes de moins de 2 000 habitants et 56% des maires de communes de taille intermédiaire), tandis que le besoin de clarification des compétences est un peu plus mis en avant par les édiles à la tête de petites communes (58% contre 50% de ceux qui dirigent une commune de plus de 10 000 habitants et 55% des maires de villes de taille intermédiaire).

Les autres réformes sont nettement moins mises en avant. Ainsi, la réforme du statut de l'élu est mentionnée par 36% des maires, mais ceux qui sont à la tête d'une ville de plus de 10 000 habitants la citent un peu plus (46%). Viennent ensuite l'élection des délégués intercommunaux au suffrage universel direct (19%) et la clarification du financement et de l'organisation des services d'incendie et de secours (18%), un peu plus mis en avant par les maires de petites que de grandes communes. Les enquêtes menées par Ipsos pour *Le Courrier des Maires* entre 1999 et 2002 avaient mis en évidence l'hostilité des édiles à l'élection des délégués intercommunaux au suffrage universel direct, ce qui explique probablement que le sujet n'apparaisse pas aujourd'hui comme une priorité, même si les maires de petites communes le citent davantage. Quant à la réorganisation des services d'incendie, sans être négligeable notamment dans les communes de 2 000 à 10 000 habitants, cela n'apparaît pas comme un thème fondamental par rapport à d'autres sujets. Enfin, la réforme de la carte judiciaire, qui prévoit la suppression d'un certain nombre de tribunaux, arrive en dernière position (4%), sans différence significative selon la taille de commune.

La hiérarchie des réformes jugées prioritaires est assez peu politique. Notons simplement que les maires de gauche placent la réforme des finances locales en tête de leurs priorités (62%), devant la clarification des compétences (56%), tandis que les maires de droite font l'opération inverse : 56% évoquent la clarification des



compétences, devant la réforme des finances locales (50%). Pour le reste hiérarchie et niveaux de citations sont tout à fait similaires.

La relation avec les administrés passe par une meilleure appréhension de l'intercommunalité dans les petites communes, et par le renforcement de la participation des citoyens dans les grandes communes

Les priorités des maires qui n'excluent pas de se représenter concernant la relation qu'ils comptent développer avec leurs administrés au cours du prochain mandat sont liées à la taille de la commune. Ainsi, **dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette relation est envisagée par les maires qui n'excluent pas de se représenter sous l'angle de l'intercommunalité**, ces derniers mettant surtout en avant (51%) la nécessité de développer l'adhésion des citoyens à cette structure, en les informant et en les faisant participer davantage à la politique intercommunale, loin devant le besoin de renforcer la participation des citoyens au processus de décision (21%), de favoriser l'évaluation municipale des élus par leurs administrés (13%) ou de développer les services sur Internet (7%). Ces résultats confirment que l'intercommunalité est devenue un thème majeur pour les petites communes et qu'il devient donc nécessaire d'impliquer la population sur ce sujet, d'autant que dans ces communes, les habitants sont directement confrontés à ses conséquences (ramassage des ordures, écoles etc.).

Les maires de communes de 2 000 à 10 000 habitants se montrent quant à eux très partagés entre développement de l'adhésion des citoyens à l'intercommunalité (36%) et renforcement de leur participation au processus de décision (37%), tandis que les maires de communes de taille plus importante privilégient de leur côté le renforcement de la participation des citoyens au processus de décision, via des dispositifs comme les budgets participatifs ou les conseils de quartier (50%), l'intercommunalité n'étant mentionnée que par 22% des édiles de ces villes. L'implication des citoyens à la mise en place même des politiques publiques est devenue une exigence pour les maires de communes de plus de 2000 habitants, sans qu'ils négligent pour autant l'intercommunalité, surtout dans les villes de taille moyenne qui pèsent considérablement dans les structures intercommunales de par leur poids démographique, et qui redoutent de voir leurs décisions contestées par les petites communes associées, ces dernières pouvant se sentir lésées.

De manière générale, les élus comptent privilégier la démocratie participative en amont plutôt qu'en aval des prises de décision, ce qui explique que les autres propositions testées arrivent bien derrière. Ainsi, le développement des services sur Internet ou le fait de favoriser l'évaluation des élus par les citoyens ne recueillent pas de scores très élevés. Il faut dire que ce dispositif d'évaluation, remis sur le devant de la scène durant la campagne présidentielle avec la proposition de Ségolène Royal d'instaurer des jurys citoyens, n'est pas forcément très facile à accepter pour des élus fragilisés comme on l'a vu par une fonction de plus en plus complexe et chronophage, et qui considèrent probablement qu'ils sont d'ores et déjà largement observés et contrôlés via un certain nombre de dispositifs existants.

Le besoin de protection juridique demeure prégnant aux yeux des maires



Le débat sur le nécessaire renforcement de la protection juridique des élus ressurgit de façon récurrente, en dépit de l'adoption de la loi de juin 2000 sur la redéfinition de délits non intentionnels, concernant notamment la responsabilité pénale des maires. Ces derniers, même s'ils ont été rassurés par la loi, semblent encore préoccupés à ce sujet puisque lorsqu'on les interroge sur la mesure qui leur semble prioritaire pour améliorer le statut des élus locaux, **c'est le renforcement de la protection juridique qui arrive en tête (42%)**, tout particulièrement dans les communes de moins de 2 000 habitants (42%) et de 2 000 à 10 000 habitants (48%). Mais cette proposition est également en tête chez les maires de villes plus peuplées mais dans des proportions moindres (31%), dans la mesure où elle est talonnée par le souhait d'accroître les crédits d'heures pour l'exercice de leur mandat (30%). Ces résultats montrent à quel point, sept ans après l'adoption de la loi sur les délits non intentionnels, les maires se sentent aujourd'hui fragilisés, tout particulièrement dans les petites communes qui disposent de moins de moyens humains, financiers et juridiques pour entretenir, contrôler et gérer l'ensemble des équipements locaux. **Cette fragilité s'exprime également par le fait que le renforcement de la protection juridique est la principale priorité des maires qui ne souhaitent pas se représenter (52%).**

Le renforcement de la formation des élus arrive en deuxième position (27%), mais loin derrière le renforcement de la protection juridique. Ce souhait émane essentiellement des maires de communes de moins de 2 000 habitants (28%) ou des maires dont c'est le premier mandat, qui en font leur revendication principale (33% contre 18% parmi les maires qui en sont au moins à leur quatrième mandat). Ces résultats traduisent le besoin, dans un contexte où la fonction se professionnalise de plus en plus, d'un suivi et d'une formation adéquate pour les maires qui expérimentent ce mandat pour la première fois ou l'exercent au sein de petites communes.

La question des indemnités semble finalement assez marginale aux yeux des maires (14%) et n'est guère plus citée que la nécessité d'accroître les crédits d'heures pour l'exercice de leur mandat (13%), cette dernière proposition étant comme on l'a vu surtout mise en avant par les maires de grosses communes. Dans les villes de cette taille, il est difficile d'être maire et de continuer à exercer une profession, d'où la nécessité de disposer de davantage de crédits d'heures pour tenter d'y parvenir, pour ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent pas être maire « à temps plein ».

Des maires relativement confiants à l'égard du gouvernement

Six mois après l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, **les maires expriment majoritairement leur confiance au gouvernement pour mener à bien un certain nombre de réformes, mais sans que cette confiance ne soit très prononcée.** En effet, si la réforme de la fonction publique suscite la confiance de près de deux maires sur trois (62%), suivie de peu par le statut des élus locaux (59%), la réforme de la carte judiciaire (54%) et la fiscalité locale (51%) recueillent des niveaux de confiance tout juste majoritaires. Les maires adoptent donc une position bienveillante mais néanmoins vigilante à l'égard du gouvernement.

Dans la mesure où 68% des maires estiment que la réforme de la fonction publique proposée par Nicolas Sarkozy va plutôt dans le bon sens, contre 22% qui pensent qu'elle va dans le mauvais sens, il n'est pas étonnant de voir que les maires font largement confiance au gouvernement dans ce domaine, et ce quelle que soit la taille de la commune. Cette réforme leur apparaît positive et ils ne semblent pas la redouter en tant que maire ou employeur public. Concernant le statut des élus locaux, la confiance majoritaire des maires se retrouve



également dans toutes les communes, quelle que soit leur taille. En revanche, la réforme de la carte judiciaire suscite des réactions plus contrastées. Si les maires de communes de moins de 10 000 habitants se disent majoritairement confiants, plus d'un sur dix ne se prononce pas, signe qu'ils ne se sentent pas vraiment concernés. A l'inverse, les maires de communes de plus de 10 000 habitants, plus touchés par la suppression éventuelle de tribunaux, sont nettement plus partagés (47% se disent confiants sur ce sujet, 49% sont de l'avis contraire), ce qui traduit l'inquiétude et la réticence des élus à l'égard de cette réforme qui prévoit la suppression de certains des 473 tribunaux d'instance actuellement en activité. Enfin, la fiscalité locale suscite le scepticisme des maires de communes de plus de 2 000 habitants, très partagés, une courte majorité (51%) de maires de communes de plus de 10 000 habitants exprimant même leur défiance à ce sujet.

Plus que la taille de commune, c'est la couleur politique des maires qui clive les résultats de cette question. Alors que sur l'ensemble de l'enquête, le fait que les maires soient plutôt proches de la gauche ou plutôt proches de la droite ne modifiait guère leur point de vue, cette question révèle des réponses très clivées selon la proximité politique des élus. **Ainsi, sur tous les sujets testés, les maires de droite expriment majoritairement leur confiance, alors que les maires de gauche, à l'inverse, expriment majoritairement leur défiance.** Ainsi, 89% des maires proches de la droite sont confiants à l'égard du gouvernement concernant la réforme de la fonction publique, tandis que 73% des maires proches de la gauche ne se disent pas confiants. Le même phénomène s'observe pour le statut des élus locaux (88% des maires de droite sont confiants, 63% des maires de gauche ne le sont pas), pour la réforme de la carte judiciaire (72% des maires proches de la majorité actuelle sont confiants, 58% des maires proches de l'opposition ne le sont pas) et pour la fiscalité locale (77% des maires de droite sont confiants, 72% des maires de gauches ne le sont pas).

Certes, il est assez logique que les maires se disant proches de la gauche se montrent plus hostiles au gouvernement actuel que les maires proches de la droite. Toutefois, les maires n'ont pas toujours adopté une posture à ce point politique lorsqu'ils ont été amenés à juger un gouvernement dans les premiers mois de sa mise en place. **En 2002, les maires accueillaient les projets de réformes de Jean-Pierre Raffarin beaucoup plus positivement, et les résultats étaient nettement moins clivés politiquement.** L'ancien premier Ministre bénéficiait très clairement à l'époque de son image d' élu local, proche des petites communes plus que des grosses agglomérations, et parvenait ainsi à transcender les différences politiques sur certains sujets. Le statut des élus locaux suscitait ainsi la confiance de 80% des maires (93% des maires proches de la droite et 57% des maires proches de la gauche), alors qu'aujourd'hui, le gouvernement de François Fillon ne recueille la confiance « que » de 59% des maires et d'une minorité de maires de gauche seulement (24%). En revanche, sur le sujet de la fiscalité locale, Jean-Pierre Raffarin était lui aussi confronté à une défiance majoritaire des maires de gauche (72%), non démentie cette année, mais bénéficiait d'une confiance globale des maires supérieure à celle d'aujourd'hui (59% contre 51%). **Il est probable également que les maires témoignent aujourd'hui d'une certaine lassitude à l'égard de réformes maintes fois annoncées sur ces sujets, sans que les choses ne leur semblent avoir véritablement évolué.**